

# Ma Commune Ma Santé

## La solution santé mutualisée

L'Association loi 1901 ACTIOM, Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat, a été créée avec la volonté d'agir dans l'intérêt de ses adhérents. [Visualisation dépliant "Ma Commune Ma Santé"](#).

Cette offre a pour avantages d'être :

- \* Une offre de mutuelle négociée simple d'application,
- \* Sans investissement financier pour la Commune,
- \* Sans compromission pour le Maire et les élus,
- \* Au bénéfice du pouvoir d'achat des administrés.

### Le choix d'une solution adaptée :

- \* 3 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- \* des solutions ACTIFS ouvertes jusqu'à 60 ans
- \* des solutions SENIORS ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
- \* des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille , garanties obsèques...)

### Des tarifs mutualisés :

- \* négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge
- \* gratuité dès le 3ème enfant
- \* réduction tarifaire de 5% pour le conjoint

### Des avantages :

- \* pas de sélection médicale
- \* des prestations sans délai de carence
- \* le Tiers payant (pas d'avance de frais)
- \* l'assistance santé 24h/24h
- \* des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)
- \* des bonus fidélité
- \* des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

***Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :***

- L'Association ACTIOM : 05 64 10 00 48 , site  
internet : <http://www.macommunemasante.org/>

- Mme Bernadette DENTINGER, Conseillère en action sociale : 07 71 36 53 05